



## Aide Administrative au Fonctionnement des Ecoles A quand de véritables créations d'emplois ?

Déjà, en 1997, avec le recrutement des Emplois-Jeunes dans les écoles, le gouvernement reconnaissait la nécessité d'un métier d'Aide Administrative et/ou Pédagogique pour le Fonctionnement des écoles. Depuis, cette mission a servi de variable d'ajustement de la politique du traitement du chômage par le recours aux contrats précaires et souvent aidés.



Ces contrats se sont fortement dégradés au fil des années ne permettant ni de stabiliser les équipes ni réellement de mettre en place des dispositifs pérennes pour améliorer le fonctionnement des écoles. Ainsi les salariés sur Contrats Emploi-Jeune (Contrat de 35 heures payées au SMIG pendant 5 ans, assorti d'une réelle formation qui ont permis aux jeunes de trouver du travail dans la plupart des cas) effectuaient des missions de médiation, d'accompagnement scolaire, informatique, mais aussi parfois dans le cadre de l'intégration d'élève en situation de handicap...). En 2002, ces contrats ont été remplacé par des Assistants d'Éducation payés à 2/3 temps et avec une formation bien moins valorisante. Puis vers 2005 sont apparus les Contrats aidés tels que les Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE de 2 ans maximum\* et dont la durée de travail était fixée à 20 heures par semaine) et les Contrats d'Avenir (CAV de 3 ans maximum\* dont la durée de travail était fixée à 26 heures). En 2010, ils ont été remplacés par les Contrats Unique d'Insertion (CUI, contrat de droit privé de 20 heures pour 2 ans maximum\*). Parfois quelques postes d'Assistants d'Éducation sur des missions d'Assistants Pédagogiques ont pu remplir des missions de soutien pédagogique ou de gestion de BCD mais généralement 1 ou 2 ans en fonction des suppressions de postes.

Or, les besoins sont de plus en plus importants dans les écoles. Cela ne se résume pas, de loin, à une seule aide administrative à la direction d'école, mais bien au fonctionnement de l'école : Gestion des Bibliothèques Centre Documentaire (BCD) ; Entretien et gestion du parc informatique ; Aide technique pour la préparation dans le cadre des apprentissages scientifiques ; Aide pour la préparation dans le cadre des activités artistiques ; Aide administrative à la direction d'école...



**Fédération Éducation Recherche et Culture CGT**

263 rue de Paris case 544 93515 Montreuil cedex

01 55 82 76 12 [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr) [www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)

La reconnaissance de l'évolution du métier, des nouvelles technologies et des nouveaux enjeux pour l'émancipation des élèves que nous voulons, impliquent de créer de véritables emplois statutaires. Dans la plupart des cas, des corps existent déjà. Pour la FERC-CGT, il ne faut pas que cela se substitue à ces corps, mais bien un développement de ces corps tout en tenant compte de l'ensemble des missions qui sont devenues essentielles pour le bon fonctionnement des écoles. L'amélioration des conditions de travail des enseignants mais aussi celles des conditions d'apprentissage des élèves passe par cette mesure. Pour la FERC-CGT, il est urgent que les équipes retrouvent de la stabilité. Pour cela, il faut stopper le recours à la précarité et créer de véritables emplois.

*\* Les CUI peuvent être prolongés jusqu'à 5 ans pour les personnes reconnus travailleurs handicapés ou pour les personnes âgées de plus de 50 ans à la fin du contrat MAIS bénéficiant des minimas sociaux à la signature du premier contrat.*



## La FERC-CGT revendique :

- La titularisation de tous les salariés quel que soit le contrat (AEd, CUI) sans condition de concours ni de nationalité et avec une formation adaptée ;
- La création d'emplois statutaires répondant aux missions d'aide au fonctionnement des écoles ;
- Une véritable formation débouchant sur un diplôme de niveau bac minimum ;
- En urgence, une cohérence de gestion des personnels par un élargissement et une harmonisation nationale des compétences de la Commission Consultative Paritaire

*Je souhaite :  $\theta$  prendre contact  $\theta$  me syndiquer*

(Mme, M.) Nom ..... Prénom .....  
 Adresse personnelle .....  
 Code postal ..... Commune.....  
 Tél..... Mél.....  
 Lieu d'exercice .....  
 Code postal ..... Commune .....

FERC-CGT - 263, rue de Paris – Case 544 – 93515 Montreuil Cedex - Métro : Porte de Montreuil - Tél. : 01.55.82.76.12  
 e-mail : [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr) - Internet : <http://www.ferc.cgt.f>



**Fédération Éducation Recherche et Culture CGT**

263 rue de Paris case 544 93515 Montreuil cedex

01 55 82 76 12 [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr) [www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)